



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 07 Juin 2023**

2023/035

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 1er juin 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS :** MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - COULON Daniel - Mmes POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia --

**ABSENTS EXCUSES :** M. REBUFFAT Jacky - ALTIER Jonathan -

**PROCURATIONS :** M. REBUFFAT à Mme MENALDO KEBDANI Nadia

Soit 18 votants

**OBJET :** Convention de mise à disposition avec l'association FOOT US REGORDANE

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2144-3

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2125-1

VU la délibération 2022/49 du 21 septembre 2022 portant approbation de la convention entre la commune et l'U.S. la Régordane,

CONSIDERANT la demande de l'association FOOT US REGORDANE, de renouveler la convention au titre de l'année 2023/2024

CONSIDERANT d'une part que le partenariat avec l'US Régordane s'est bien déroulé et d'autre part que les enfants de la commune ont pu bénéficier des stages de sports organisés durant les vacances scolaires,

CONSIDERANT le nouveau projet de convention qui prévoit un planning d'utilisation précis du stade, des vestiaires et de la nouvelle buvette ; l'association reconduira les stages gratuits aux jeunes du village durant les vacances scolaires.

Après avoir entendu l'exposé de madame Josiane FOURES, adjointe au maire,

Après en avoir délibéré,

.../...

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

**ARTICLE 1** : approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition du stade municipal Jerémy LLOBET ainsi que des 2 bâtiments, vestiaires et buvette à signer avec l'association FOOT US REGORDANE domicilié 19 impasse du Docteur Charcot – 30190 SAINT GENIES DE MALGOIRES, représentée par son président, Monsieur Régis CHAPON, pour l'année 2023-2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et ans susdits

Le Maire

Gilles TIXADOR

